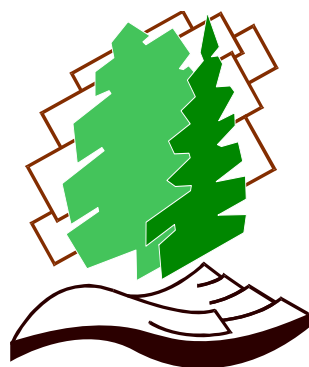


# RAPPORT ANNUEL 2004-2005



**A**gence **F**orestière des **B**ois-**F**rancs



# TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MOT DU PRÉSIDENT.....	5
2.	L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS .....	7
2.1	SON INSTITUTION.....	7
2.2	SA MISSION.....	7
2.3	SON TERRITOIRE .....	7
2.4	SA STRUCTURE .....	8
2.5	SES MEMBRES .....	9
2.6	SON CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	10
2.7	SON CONSEIL EXÉCUTIF .....	13
2.8	LE COMITÉ AD HOC .....	13
2.9	LE COMITÉ EXPERT .....	14
2.10	SON PERSONNEL.....	15
3.	LE RAPPORT DES ACTIVITÉS .....	16
3.1	CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES.....	16
3.2	CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES .....	19
3.3	LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES .....	19
3.4	LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE .....	22
3.5	PROJETS D'AMÉNAGEMENT INNOVATEUR DES FORÊTS FEUILLUES	23
3.6	HISTORIQUE DES INTERVENTIONS DANS LA RÉGION CENTRE-DU- QUÉBEC .....	24
3.7	LE TRANSFERT DES DONNÉES GÉOMATIQUES.....	24
3.8	SUIVI DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES .....	24

4.	PLAN D' ACTIONS 2005-2006 .....	25
4.1	VOLET PROTECTION.....	25
4.2	VOLET AMÉNAGEMENT FORESTIER .....	25
4.3	TRANSFERT DE CONNAISSANCES .....	26
4.4	VOLET MULTIRESSOURCE .....	26

# LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2005-2006

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2004-2005

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2005



# 1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

*Encore une fois, pour la 9<sup>e</sup> année, je vous présente le rapport annuel de l'année 2004-2005. Une année, somme toute, marquée par une coupure importante de budget causée par la diminution de la contribution financière de la part du principal contributeur de l'Agence, soit le MRNF. Malgré nos efforts pour se soustraire à ce couperet, nous avons dû vivre avec.*

*Dans ces périodes de décroissance, il faut s'assurer de faire une mise au point sur la situation, rencontrer notre mission, revoir nos processus administratifs et techniques du programme régulier de l'Agence et s'assurer de sauver les meubles.*

*Cet exercice a été enclenché au cours de cette dernière année et quelques avenues sont envisageables. Cependant, l'obscurité quant aux orientations du Comité de Suivi du Sommet sur la forêt privée, la panique chez nos partenaires et les attentes imprécises nous obligent à nous consulter davantage avant de prendre position.*

*Il m'apparaît très important d'allier de façon encore plus précise les agendas respectifs de nos partenaires pour arriver à une maturité organisationnelle au delà des intérêts corporatifs de tous et chacun.*

*Les événements vécus au cours de l'année me portent à croire que nous avons encore à développer cette maturité pour arriver à une vision d'avenir correspondant aux objectifs adoptés dans notre plan de protection et de mise en valeur. Malgré toutes les énergies déployées à cet exercice d'examen des processus administratifs et techniques de l'AFBF et de ses partenaires, les résultats sont lents à arriver.*

*L'année 2005-2006 s'annonce à l'image de la précédente. Il n'y a pas eu de miracle, ce sera sans doute pour une prochaine.*

*Toutefois, le programme s'est livré sans anicroche comme vous pourrez le constater dans les statistiques. Il y a des modifications dans les surfaces travaillées mais la qualité des travaux s'améliore d'année en année.*

*Que nous réserve l'avenir ? Peut-on, à nous seuls, dessiner les orientations des partenaires ? Au moment d'écrire ces lignes, il n'y a pas d'orientation précise. Toutefois, nul ne peut mettre en doute qu'il doit y avoir beaucoup de concertation pour dégager de l'action concrète.*

*Merci à notre équipe du personnel et souhaitons que l'année 2005-2006 permette de gérer une certaine croissance.*

*Merci aussi aux administrateurs et aux membres de comité. C'est à nous de devenir les proposeurs d'alternatives porteuses d'avenir.*

*C'est notre confiance et notre engagement qui fera de notre organisation sa marque de commerce.*

*Bonne Assemblée Générale*





## 2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

### 2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francis a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

### 2.2 SA MISSION

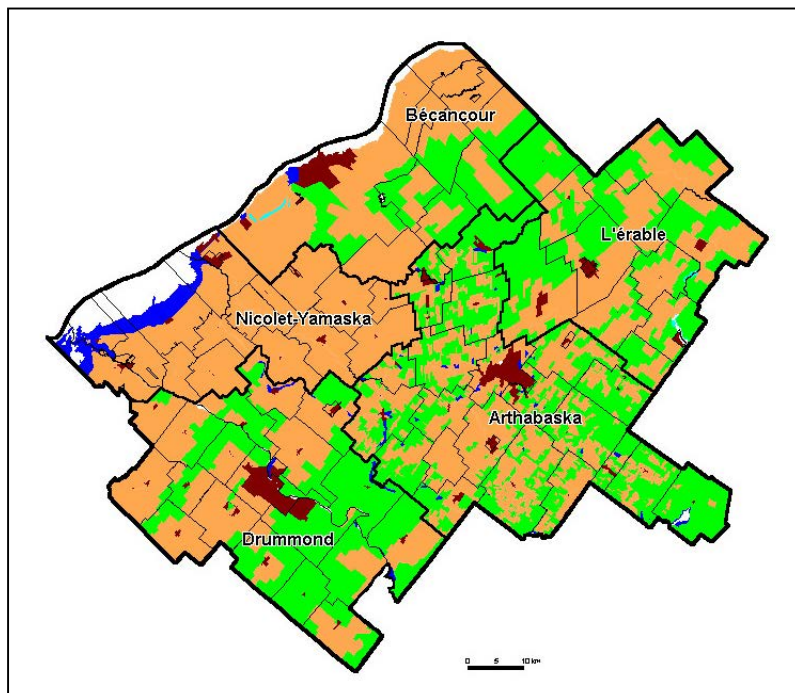
L'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

### 2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francis couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur près de 7 000 km<sup>2</sup> et 98 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe plus de 224 000 personnes. Celle-ci est répartie en 84 municipalités qui sont regroupées en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC).



Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 333 500 ha sont boisés, ce qui représente 47 % de la superficie totale de la région sans eau
- Composition : 60% en forêts feuillues, 27% en forêts mixtes et 8% en forêts résineuses
- 75% des forêts sont au stade jeune et 16% en forêts matures

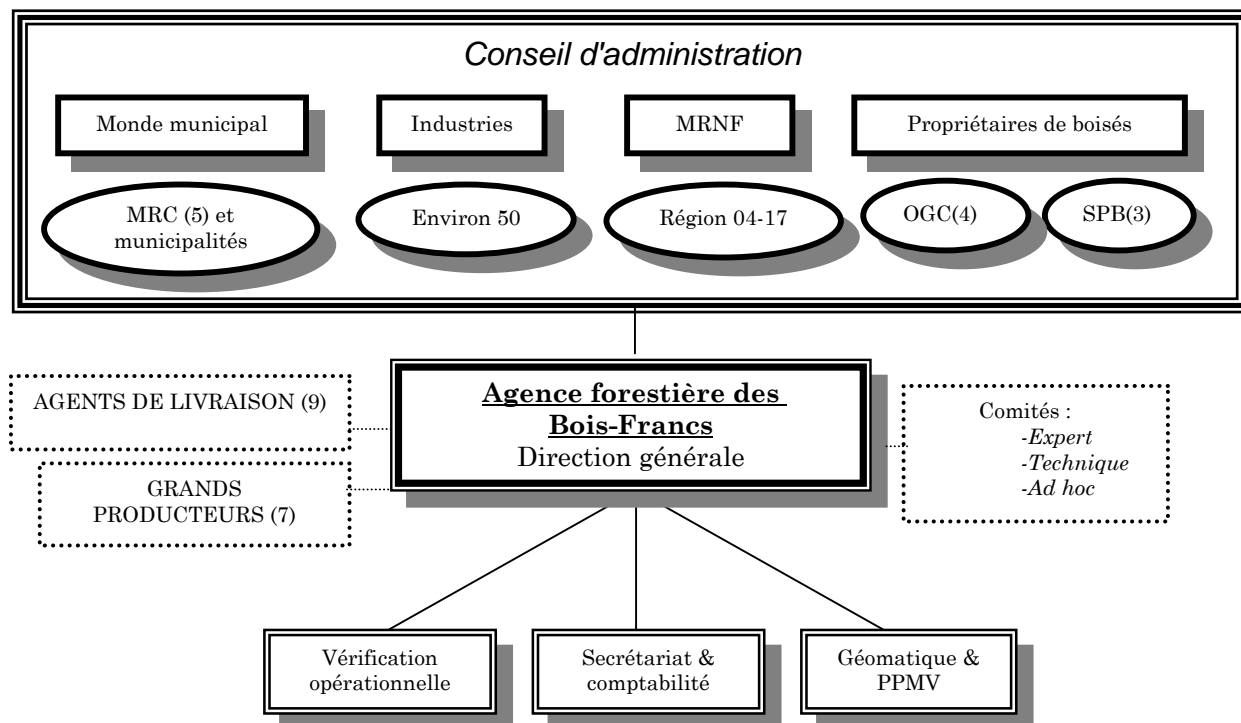
Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 500 propriétaires sont reconnus producteurs forestiers
- Superficie moyenne de leur boisés : 44 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 55 ans

MRC	Superficie forestière	%	Superficie totale sans eau	%
Arthabaska	97 227 ha	29,2	188 550 ha	27,0
Bécancour	59 438 ha	17,8	114 417 ha	16,4
Drummond	71 989 ha	21,6	165 093 ha	23,6
Érable	76 826 ha	23,0	129 887 ha	18,6
Nicolet-Yamaska	28 045 ha	8,4	100 477 ha	14,4
<b>TOTAL</b>	<b>333 525 ha</b>		<b>698 424 ha</b>	

## 2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, l'industrie forestière, les propriétaires de boisés et les municipalités.



## 2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

### LES MEMBRES RÉGULIERS

Peut être admis comme membre régulier de l'Agence : toute **personne morale** ou **organisme** oeuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, les industriels des pâtes et papiers, l'industrie des panneaux, déroulage, etc.

**Les membres réguliers en date du 31 mars 2005 sont :**

#### **Dans la catégorie : Les municipalités Organismes**

---

MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

#### **Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois Organismes**

---

Domtar Inc.	Pâtes et papiers
Gérard Crête et Fils	Sciage
Spruce Falls	Panneaux
Vexco inc.	Sciage

**Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers**

**Organismes** **Sous-catégorie**

---

Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	SPB

**LES MEMBRES ASSOCIÉS**

Peut être admis : toute personne ou organisme oeuvrant sur le territoire de l'Agence et ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de l'Agence. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au Conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

**Les membres associés en date du 31 mars 2005 sont :**

Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison
Luc Bournival	Agent de livraison

**2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quatorze (14) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (4), les propriétaires de boisé (2 SPB et 2 OGC) et le milieu industriel (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration administre l'organisme et les affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du Conseil d'administration et du Conseil exécutif.

Au 31 mars 2005, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

<b>Groupes</b>	<b>Administrateur</b>	<b>Organisme</b>	<b>Mandat</b>
<i>Président</i>	Pierre Gaudet		2004-2005
<i>Ministre</i>	Antoine Monfet	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune	
	Henri Ouellet		
<i>Monde municipal</i>	Claude Bahl	MRC de Drummond	2004-2006
	Bertrand Fortier	MRC de l'Érable	2003-2005
	Francois Marcotte	MRC d'Arthabaska	2003-2005
	Raymond St-Cyr	MRC de Bécancour	2004-2006
<i>Industrie</i>	Jacques Bray	Domtar inc.	2003-2005
	Jocelyn Champagne	Vexco inc.	2003-2005
	Denis Deshaies	Spruce Falls	2004-2006
	<i>Siège vacant</i>		2004-2006
<i>Propriétaire (ogc)</i>	Pierre-Yves Germain	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2003-2005
	Gaston Martineau	Groupement forestier Lotbinière-Mégantic	2004-2006
<i>Propriétaire (spb)</i>	Gaston Roy	SPB Centre-du-Québec	2004-2006
	Denis Villeneuve	SPF Région de Québec	2003-2005

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit (8) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2005. Les points qui ont constitué les ordres du jour des réunions sont :

#### ADMINISTRATION

- Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et du Conseil exécutif
- Examen du bilan financier et du rapport annuel
- Élection des officiers
- Nomination du secrétaire
- Nomination des signataires des effets bancaires
- Acceptation des administrateurs en cours de mandat
- Suivi des événements en cours
- Suivi des statistiques administratives
- Nomination d'un nouveau représentant de la MRC de Drummond

#### DÉCISIONS

- Adoption d'une résolution visant à faire une demande à la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec afin de transférer 299 000 \$ provenant du programme Volet II pour combler la baisse de la contribution du MRNF
- Adoption des normes administratives et techniques 2004-2005
- Adoption de la modification à la politique de partage d'aide financière entre les propriétaires
- Adoption de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle
- Acceptation de la demande de désaccréditation d'un agent de livraison
- Acceptation de consolidation d'un agent de livraison jusqu'à un maximum de 200 000 \$ dans le cas où l'AFBF disposerait d'un budget supplémentaire
- Adoption du budget administratif 2004-2005
- Adoption de la grille de taux 2004-2005
- Accréditation des agents de livraison pour 2004-2005

- Adoption des documents d'informations transmis au MRNF pour le premier versement
- Adoption d'accorder un appui financier de 500\$ au CLD de l'Érable pour la tenue de la journée de démonstration forestière
- Nomination d'un représentant de l'AFBF sur le Groupe de concertation du bassin versant de la rivière Bécancour (GROBEC)
- Adoption de la programmation de travaux 2004-2005
- Adoption d'une stratégie de reboisement pour 2005 et 2006
- Adoption d'un contrat relatif à la vérification opérationnelle des volets II avec la CRÉCQ
- Adoption des contrats relatifs à des services professionnels de génie forestier avec les MRC Arthabaska et Drummond
- Adoption de ne pas tenir compte des résultats de VO pour les budgets d'aménagement 2005-2006
- Refus d'une demande d'aide financière d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe
- Refus d'une demande d'aide financière de l'Association forestière des cantons de l'Est
- Adoption de faire une demande au MRNF de reporter au moins d'un an le dépôt de la mise à jour du PPMV
- Adoption d'une redistribution du budget de Proformen selon le transfert des dossiers
- Refus d'une réclamation d'un producteur pour des travaux exécutés dans le cadre des programmes Verglas
- Adoption de l'abolition du bulletin de VO et adoption de l'application d'un système de pénalité

## DISCUSSIONS

- Contrat d'accréditation des agents de livraison
- Règlement intérieur de l'AFBF
- Balises d'accréditation des propriétaires forestiers
- Formation d'un comité ad hoc sur le fonctionnement de l'AFBF
- Coupure budgétaire dans le programme de Volets II
- Programme de plantation d'essences à croissance rapide sur des terrains non-régénérés selon Kyoto
- Les travaux du comité ad hoc
- Bureau local du MRNF à Victoriaville
- Rencontre annuelle des Agences de mise en valeur des forêts privées
- Départ de l'ingénieure forestier de soutien et fin des contrats des services professionnels avec les MRC d'Arthabaska et de Drummond

## INFORMATIONS

- Mise à jour du couvert forestier
- Comptes rendus du Comité du Suivi du Sommet (CSS)
- Compte rendu de la rencontre des Agences
- Compte rendu de la rencontre politique des agents de livraison
- Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ)
- Départ de l'ingénieure forestier de soutien
- Nomination d'un remplaçant du représentant du ministre
- Transfert de connaissances 2004-2005
- Journée de démonstration forestière
- Bilan historique des interventions sylvicoles au Centre-du-Québec
- Modification du règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois
- Rencontre des OGC avec des députés et le Premier ministre du Québec
- Lettre de l'Agence du Bas-St-Laurent
- Lettre du MRNF à l'Agence régionale de Québec
- Modification au programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs reconnus

## VARIA

- Délation de destruction de travaux par les agents de livraison
- Mandataire Volets II 2005-2006
- Budget des propriétaires accrédités

## 2.7 SON CONSEIL EXÉCUTIF

Le Conseil exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du Conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au Conseil d'administration.

Au 31 mars 2005, le Conseil exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Pierre Gaudet, président	Délégué par les MRC
<i>Propriétaire (ogc)</i>	Gaston Martineau, vice-président	Groupelement agroforestier Lotbinière-Mégantic
<i>Propriétaire (spb)</i>	Gaston Roy	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
<i>Industrie</i>	Jocelyn Champagne	Vexco inc.
<i>Ministre</i>	Henri Ouellet	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune

Les membres du Conseil exécutif se sont réunis à trois (3) occasions.

## 2.8 LE COMITÉ AD HOC

Le comité ad hoc a été formé en 2004-2005 par le Conseil d'administration afin d'étudier les orientations de l'Agence suite à la baisse de la contribution financière du MRNF et de la diminution des achats de bois provenant de la forêt privée par les usines de transformation du bois l'année précédente. Ce comité avait comme mandat d'apporter des recommandations au Conseil d'administration afin d'orienter les travaux de protection et de mise en valeur vers la production et la livraison accrues de matière ligneuse en respectant les principes d'aménagement forestier durable contenus au PPMV.

Au 31 mars 2005, le comité ad hoc était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Bertrand Fortier, président	MRC de l'Érable
<i>Propriétaires (ogc)</i>	Gaston Martineau	Groupelement agroforestier Lotbinière-Mégantic
<i>Propriétaires (spb)</i>	Denis Villeneuve	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
<i>Usines</i>	Jacques Bray	Domtar inc.
<i>Ministre</i>	Henri Ouellet	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune

MM. Pierre Gaudet et Gaston Roy (Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec) ont aussi participé aux activités du comité ad hoc.

Les membres du Comité ad hoc se sont réunis à six (6) occasions. Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité :

- Identification des éléments limitatifs à la production de bois
- Étude des façons de favoriser la production de matière ligneuse menant à une augmentation de la mise en marché
- Objectifs liés à la mission de l'AFBF
- Moyens pour atteindre les objectifs de la mission
- Moyens pour augmenter les travaux sylvicoles sur le terrain et des livraisons de bois aux usines de transformation
- Étude du rapport du groupe de travail
- Scénarios de fonctionnement de la livraison du programme de mise en valeur de la forêt privée
- Étude des recommandations du comité expert

## 2.9 LE COMITÉ EXPERT

Les membres du comité Expert ont été mandatés par le Comité ad hoc pour élaborer de nouvelles modalités de livraison de la technique aux propriétaires (forme et financement) et pour examiner la refonte des normes et des taux de l'aide financière relatifs aux travaux commerciaux.

Au 31 mars 2005, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
<i>Ministre</i>	Pierre Jean	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
<i>Monde municipal</i>	Bertrand Fortier	MRC de l'Érable
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Réjean Benoit	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Martin Larrivée	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec
	Denis Villeneuve	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
<i>Agents de livraison indépendants</i>	Steve Paris	Cambium Aménagement forestier
<i>Propriétaire accrédité</i>	Marcel Boilard	

Les membres du Comité expert se sont réunis à deux (2) occasions. Pour les besoins du mandat confié par le comité ad hoc, le comité expert avait été élargi à tous les agents de livraison.

Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité :

- Travaux commerciaux (plantations) – normes et taux
- Travaux commerciaux (peuplements naturels) normes et taux
- Services techniques (modalités, forme et taux)
- Le plan d'aménagement forestier
- Entretien de plantation de moins d'un (1) mètre
- Bulletin de vérification opérationnelle
- Normes
- Présentation du logiciel Forexpert – proprio
- Conseils techniques auprès des propriétaires
- Grille de taux 2005-2006
- Incitatifs à la récolte



## 2.10 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du Conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités.

Le personnel de l'Agence est composé de :

Guy Larochelle, ing. f.

Directeur général (12 mois)  
Gestion du programme d'aménagement  
Gestion du personnel  
Secrétaire du conseil d'administration  
Responsable de l'Agence

Céline Brault

Adjointe administrative (12 mois)  
Gestion comptable  
Soutien administratif aux programmes  
Soutien administratif général  
Service à la clientèle  
Secrétariat

Steve Garneau

Technicien forestier (12 mois)  
Vérification opérationnelle programme régulier  
Vérification travaux Volet II  
Support aux agents de livraison  
Mise à niveau des normes

Julie Dubois, ing. f.,

Ingénieure en foresterie de soutien (avril à juin)  
Géomatique  
Suivi du PPMV  
Soutien aux MRC d'Arthabaska et de Drummond (RCI)

Virginie Cayer, ing. f.

Ingénieure en foresterie de soutien (octobre à mars)  
Géomatique  
Soutien aux MRC d'Arthabaska et de Drummond (RCI)

### 3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francis vous présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2004-2005. Ce rapport couvre les activités du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005. L'Agence complète ainsi sa neuvième année d'opération depuis sa création en 1996.

#### 3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

La contribution financière du MRNF a été diminuée de 299 000\$, soit 13% de moins que l'année précédente. Toutefois, les contributions provenant de l'industrie forestière se sont accrues de 25%. Malgré ces variations, le financement de l'Agence a été réduit de 9,5% par rapport à l'an dernier.

<b>PARTENAIRE</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>
Ministre régulier	2 295 768 \$	1 996 000 \$
Industrie	261 000 \$	327 339 \$*
<b>TOTAL</b>	<b>2 568 758 \$</b>	<b>2 323 339 \$</b>

\* En 2004-2005, la contribution des industries inclut un montant de 12 104 \$ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.

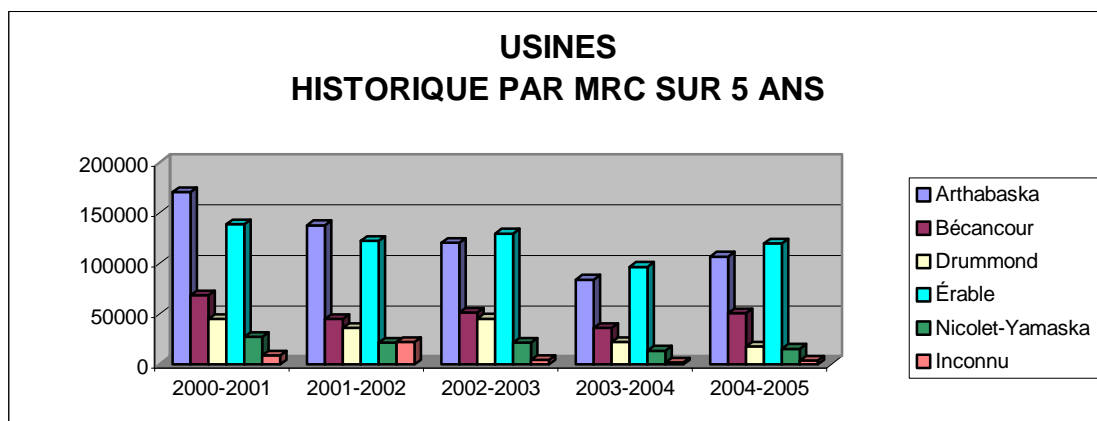
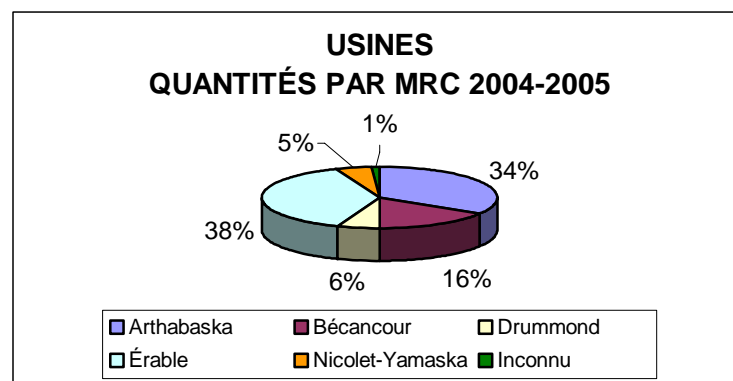
Par la voie d'un décret, la contribution des industriels a été fixée par le MRNF à 1.20\$/m<sup>3</sup>s. Les 46 usines qui ont contribué à l'Agence en 2004-2005 sont les suivantes :

Abitibi-Consolidated inc.	Les Entreprises JM Champeau inc.
Armand Duhamel et Fils inc.	Les Produits forestiers D.G. Ltée
Bardeaux et cèdres St-Honoré	Marc Grenier
Blanchette et Blanchette inc.	Mégabois (1989) inc.
Boiscarvin inc.	Moulin à scie R. Proulx & Fils
Busque et Laflamme inc.	Multibois F. L. inc.
Carrier et Bégin inc.	Produits forestiers Bob inc.
Clermond Hamel Ltée	Produits forestiers Champlain inc.
Clôtures Rustiques L.G. inc.	René Bernard inc.
Coopérative Travailleurs Scierie Jos St-Amant	Scierie Alexandre Lemay et Fils inc.
Domtar inc. (Division papiers)	Scierie Blondeau inc.
Domtar inc. (Ste-Marie)	Scierie Cojovi senc
Fontaine inc.	Scierie La Patrie inc.
Gérard Crête et Fils inc. (St-Séverin)	Scierie Lapointe et Roy Ltée
Gestofor inc.	Scierie Lauzé-Joly inc.
Industries Maibec inc. (St-Pamphile)	Scierie Leduc (Division Stadacona inc.)
Industries Maibec inc. (St-Téophile)	Scierie Lemay inc. (Cascades)
Industries manufacturières Mégantic inc.	Scierie Tech inc.
Kruger inc. (Trois-Rivières)	Scierie Valcourt inc.
Kruger Wayagamack inc.	Silicium Bécancour inc.
La Cie Commonwealth Plywood (Shawinigan)	Spruce Falls (St-Georges-de-Champlain)
La Cie Commonwealth Plywood (Ste-Thérèse)	Vexco inc.
Les Bois Jean-Pierre Ltée	Wilfrid Paquet et Fils Ltée

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, par essence et territoire de MRC.

### VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m<sup>3</sup> s.)

MRC	2003-2004	2004-2005
Arthabaska	70 086	89 143
Bécancour	30 302	42 497
Drummond	18 384	15 007
Érable	80 695	99 972
Nicolet-Yamaska	11 359	12 895
<i>Inconnu</i>	1 730	3 212
<b>TOTAL</b>	<b>212 556</b>	<b>262 726</b>



## VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (m<sup>3</sup> s.)

ESSENCE	2003-2004	2004-2005
Sapin et épinette	129 065	179 739
Mélèze	1 636	1 942
Pins	8 364	12 175
Pruche	1 496	1 255
Thuya	11 579	5 299
Résineux mélangés	7 955	9 445
Bouleau jaune	2 214	1 805
Bouleau à papier	16	34
Érable rouge	302	350
Érable à sucre	420	1 027
Feuillus autres	23 129	19 509
Peuplier faux-tremble	16 768	8 206
Peupliers autres	9 612	21 940
<b>TOTAL</b>	<b>212 556*</b>	<b>262 726</b>

\* Les quantités déclarées en 2003-2004 ont été réajustées selon les volumes reçus après l'exercice clos de l'année antérieure, soit 10 057 m<sup>3</sup> s.

Selon les données des syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m<sup>3</sup> solides, au cours des 5 dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2000	2001	2002	2003	2004
Sapin, épinette, pin gris	143 000	134 395	156 738	191 904	152 101	157 492
Autres résineux	64 000	32 317	40 901	48 798	28 201	34 591
Feuillus mélangés	140 000	42 562	43 470	60 602	28 979	16 228
Peupliers	55 000	35 118	36 612	41 926	27 519	26 511

Les partage du financement entre les partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme à la hauteur de 20% . Cette contribution peut être sous forme d'argent ou d'effort dans le cas ou le propriétaire effectue ses travaux lui-même. Ainsi, nous estimons la participation financière des propriétaires forestiers à plus de 580 000 \$ pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement en 2004-2005.

### 3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les Conseils, les Comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

<b>Groupes</b>	<b>Organisme</b>	<b>Valeur</b>	<b>Total</b>
<i>Ministre</i>	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune	4 200 \$	4 200 \$
<i>Monde municipal</i>	MRC d'Arthabaska	1 050 \$	8 050 \$
	MRC de Bécancour	700 \$	
	MRC de Drummond	700 \$	
	MRC de l'Érable	1 925 \$	
	MRC de Nicolet-Yamaska	3 675 \$	
<i>Industrie</i>	Domtar inc.	4 250 \$	7 200 \$
	Spruce Falls	1 025 \$	
	Vexco inc.	1 925 \$	
<i>Propriétaire (ogc)</i>	Aménagement forestier coop. Wolfe	700 \$	7 375 \$
	Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic	3 800 \$	
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	950 \$	
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	1 925 \$	
<i>Propriétaire (spb)</i>	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	3 000 \$	6 000 \$
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	3 000 \$	
<b>TOUS</b>	<b>TOUS</b>	<b>32 825 \$</b>	<b>32 825 \$</b>

Soulignons aussi la participation non-monétaire des membres associés sur les comités techniques de l'Agence pour un montant évalué à 1 200 \$.

### 3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur les forêts*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 ha d'un seul tenant, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

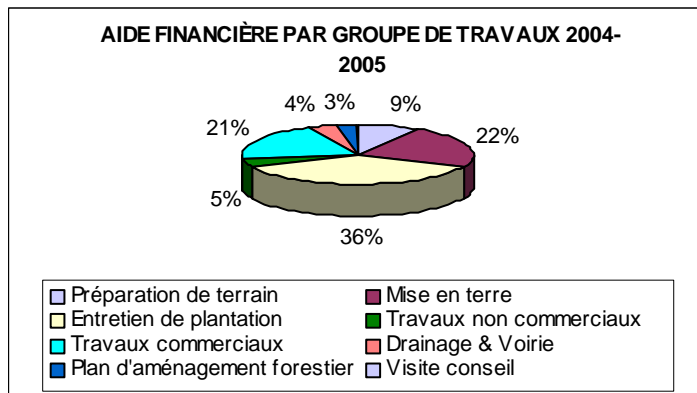
En 2004-2005, 1 999 668 \$ ont été versés aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. 808 propriétaires ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 2 475 \$ tous travaux confondus.

## QUANTITÉ PAR TRAITEMENT

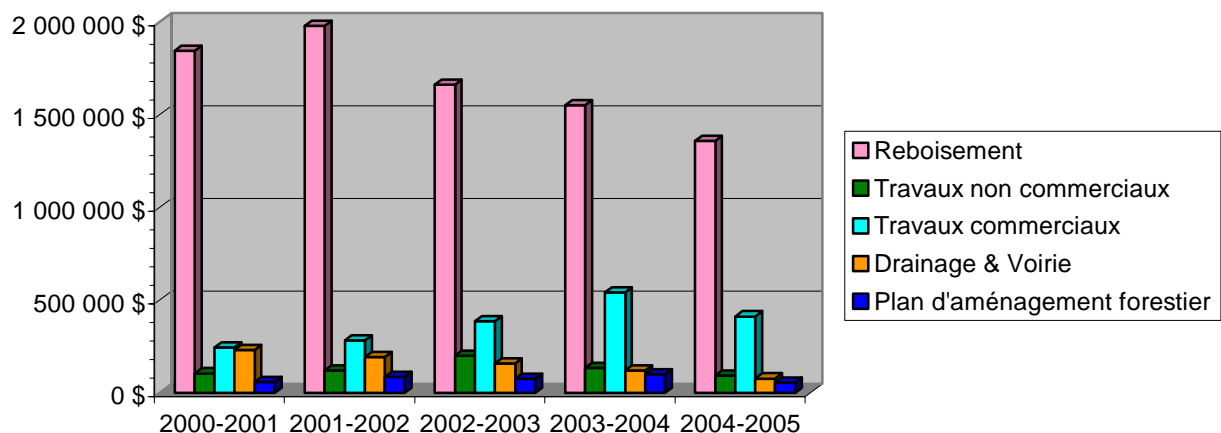
TRAITEMENT	2003-2004	2004-2005
Préparation de terrain	458 ha	286 ha
Mise en terre	1 448 543 plants	1 287 123 plants
Entretien de plantation	992 ha	961 ha
Traitements non commerciaux	153 ha	106 ha
Traitements commerciaux	685 ha	542 ha
Drainage et voirie	109 km	66 km
Plan d'aménagement forestier	475 plans	248 plans
Visite-conseil	46 visites	53 visites

## AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT

TRAITEMENT	2003-2004		2004-2005	
Préparation de terrain	314 888 \$	12.8%	173 458	8.7 %
Mise en terre	499 363 \$	20.4 %	453 191	22.7 %
Entretien de plantation	736 931 \$	30.1 %	732 125	36.6 %
Traitements non commerciaux	134 025 \$	5.5 %	91 719	4.5 %
Traitements commerciaux	539 900 \$	22.1 %	411 747	20.6 %
Drainage et voirie	121 114 \$	4.9 %	77 268	3.9 %
Plan d'aménagement forestier	99 070 \$	4.0 %	53 335	2.7 %
Visite-conseil	5 670 \$	0.2 %	6 825	0.3 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 450 961 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>1 999 668</b>	<b>100 %</b>

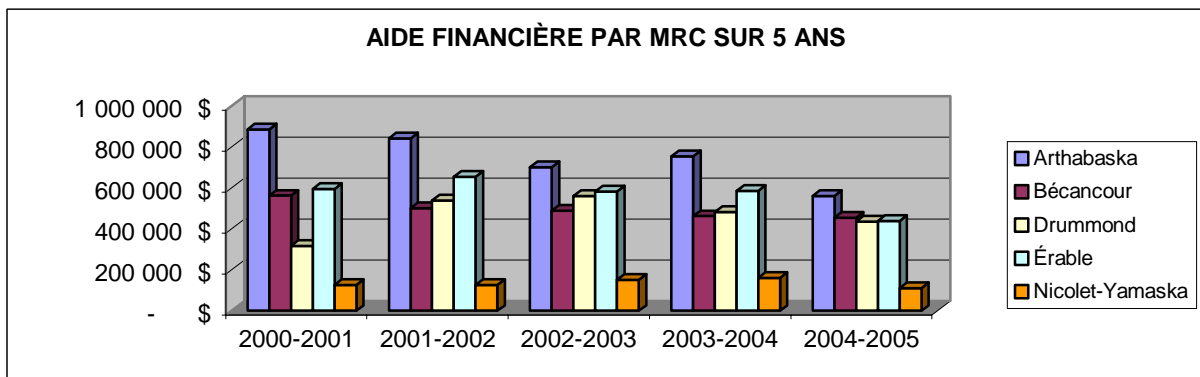
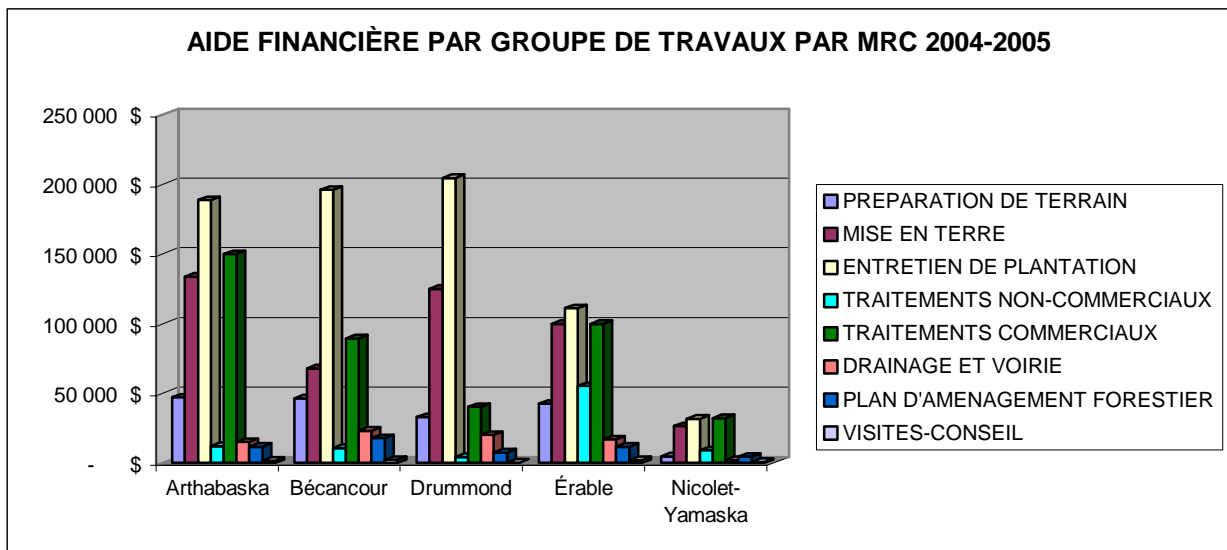
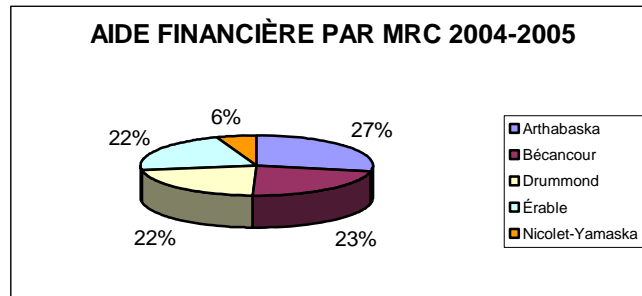


## AIDE FINANCIÈRE SUR 5 ANS



## AIDE FINANCIÈRE PAR MRC

MRC	2003-2004		2004-2005	
	Montant	%	Montant	%
Arthabaska	757 420 \$	30.9	559 928 \$	28,0
Bécancour	462 330 \$	18.9	453 585 \$	22.7
Drummond	483 848 \$	19.7	434 913 \$	21.7
Érable	585 188 \$	23.9	439 234 \$	22.0
Nicolet-Yamaska	162 175 \$	6.6	112 008 \$	5.6
<b>TOTAL</b>	<b>2 450 961 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>1 999 668 \$</b>	<b>100 %</b>



### 3.4 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle s'est effectuée du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 mars 2005, soit sur une période de 15 mois.

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Dans le cadre de leurs activités, les Agents de livraison ont présenté 1 730 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 2 012 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité au programme lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 121 prescriptions de travaux représentant un échantillonnage de 7 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification après traitement inclut toutes les activités du programme. Cette vérification permet de valider la conformité technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées. Au cours de la période mentionnée précédemment, l'Agence a vérifié 228 rapports d'exécution pour un échantillonnage de vérification de 11 % des traitements représentant 19,5 % des sommes réclamées. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

Les résultats, tous les agents de livraison et producteurs accrédités confondus, donnent le bilan suivant :

<b>Bilan de vérification opérationnelle</b>			
		<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>
Prescription sylvicole	Administratif	97 %	99 %
	Technique	99 %	99 %
	Terrain	100 %	99 %
Rapport d'exécution	Administratif	94 %	92 %
	Technique	99 %	99 %
	Qualité	98 %	96 %
	Quantité	99 %	95 %
<b>Général</b>	<b>Général</b>	<b>98 %</b>	<b>98 %</b>

<b>Type de travaux</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>
Préparation de terrain	99 %	100 %
Mise en terre	96 %	97 %
Entretien	99 %	99 %
Traitements non commerciaux	98 %	100 %
Traitements commerciaux	98 %	96 %
Drainage, voirie	99 %	96 %
Plan d'aménagement	89 %	95 %
Visites-conseils	n/a	100 %
<b>Général</b>	<b>98 %</b>	<b>98 %</b>

Le conseil d'administration a convenu de ne pas appliquer les résultats du bulletin en vue de procéder à la distribution des enveloppes budgétaires pour 2005-2006 aux agents de livraison. De plus, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005, ce bulletin est abrogé pour être remplacé par un système de pénalité à la pièce. Aussi, la période d'évaluation des travaux est dorénavant ramenée à la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.



### 3.5 PROJETS D'AMÉNAGEMENT INNOVATEUR DES FORÊTS FEUILLUES

Le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune a accordé en 2002-2003 à l'Agence forestière des Bois-Francis une aide financière ponctuelle de 150 000 \$ pour la réalisation de projets innovateurs en vue de développer une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Ces projets réalisés par des agents de livraison et les propriétaires forestiers visent à l'atteinte des objectifs du volet aménagement forestier du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Plus particulièrement, ces projets permettent à l'Agence de développer, avec la collaboration d'organismes reconnus dans le milieu, une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Également ces projets permettent de réaliser des travaux innovateurs d'aménagement forestier dans l'atteinte de quatre grandes orientations identifiées dans le plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francis :

- ❑ Reconnaître et mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- ❑ Appuyer le développement de l'acérico-sylviculture
- ❑ Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges
- ❑ Revaloriser la régénération en essences adaptées aux potentiels

De ces orientations, ces projets répondent également à 5 objectifs identifiés dans le plan d'action du PPMV :

- Aménager quelques forêts âgées en structure inéquienne
- Mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Intensifier la sylviculture dans les peuplements naturels feuillus
- Optimiser la production de matières ligneuses dans les érablières
- Soutenir et intensifier le rendement régional en bois et accroître les efforts en aménagement forestier régional

Depuis 2002-2003, 118 135 \$ ont été versés aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de ces projets spécifiques. Depuis le début du projet, 23 propriétaires ont bénéficié de cet aménagement innovateur.

Ce programme ponctuel prévoit un suivi des travaux 1, 3, 5 et 10 ans après l'exécution des travaux. Comme ceux-ci ont été complétés en 2002, il n'y a pas eu de suivi effectué en 2004-2005. Toutefois, les deuxièmes suivis doivent être réalisés au cours de la saison 2005-2006.

### **3.6 HISTORIQUE DES INTERVENTIONS DANS LA RÉGION CENTRE-DU-QUÉBEC**

Dans le cadre d'un financement provenant du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II), l'Agence a réalisé un projet visant à répertorier les activités forestières réalisées sur le territoire du Centre-du-Québec depuis 1990. L'information ainsi recueillie a été numérisée pour constituer une précieuse banque de données permettant à l'Agence d'effectuer d'importants suivis des interventions forestières.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des activités prévues au Plan d'actions du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence. Il fournit une aide à l'application des règlements régissant l'abattage d'arbres (politique de protection des investissements) pour les MRC et les municipalités de la région. Ce projet permet de doter les partenaires de l'Agence d'une meilleure connaissance des interventions réalisées depuis la cartographie du 3<sup>e</sup> inventaire décennal.

Cette meilleure connaissance de la localisation et de l'importance relative en termes de superficies des interventions ainsi que de l'état des investissements réalisés sur le territoire permet de rendre plus efficaces les échanges d'information et de connaissance entre les intervenants forestiers, municipaux et agricoles. Elle permet également d'identifier des problématiques qui pourraient influencer l'utilisation du territoire si l'on considère la mise en place récente des réglementations municipale sur l'abattage d'arbres ou l'accroissement de l'occupation du territoire par les autres usagers.

### **3.7 LE TRANSFERT DES DONNÉES GÉOMATIQUES**

Le transfert des données numériques par les agents de livraison à l'AFBF permet d'obtenir une base de données complète et à jour des travaux réalisés par le biais du Programme de mise en valeur des forêts privées. Une telle procédure permet notamment de fournir aux MRC et aux municipalités un outil indispensable à la protection des investissements. Elle facilite également le suivi des interventions forestières pour les agents de livraison et l'Agence. Pour le moment, les informations de base sont reliées aux polygones, soient les informations sur le traitement, la localisation (lot, rang, municipalité, canton, unité d'aménagement), le producteur et le conseiller forestier. L'intégration des données forestières rend l'exercice d'autant plus intéressant.

### **3.8 SUIVI DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES**

L'Agence procède actuellement à la synthèse des actions posées en fonction des moyens identifiés au PPMV, ce dernier ayant été adopté en 2001. Ainsi, un portrait des actions posées est dressé en utilisant les différentes sources d'informations disponibles à l'Agence. La prochaine étape sera de consulter chacun des partenaires mandatés pour ces moyens d'actions et d'intégrer les actions posées. En fonction de ce bilan, il restera à établir les priorités des partenaires en vue de la mise à jour du plan de protection et de mise en valeur.

Le conseil d'administration de l'Agence a convenu de demander au Ministre des Ressources naturelles et de la Faune de repousser d'un an la date du dépôt de la mise à jour du PPMV prévue initialement pour le printemps 2006. Cette demande a été motivée par l'absence d'orientation du MRNF en regard du contenu de la mise à jour des PPMV. De plus, des recommandations du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique touchent la révision des méthodes établissant les calculs de la possibilité forestière. L'Agence jugeait hasardeux de déposer une mise à jour de son PPMV découlant d'outils qui s'avèreraient désuets selon la Commission.

## 4. PLAN D' ACTIONS 2005-2006

À la suite de l'adoption du plan de protection et de mise en valeur en 2001, l'Agence en est maintenant à la dernière année de son plan d'action d'une durée de 5 ans. Ce plan d'action détermine les actions qui seront entreprises pour atteindre les objectifs visés dans le PPMV. Les principaux éléments du plan d'action sont les suivants :

### 4.1 VOLET PROTECTION

Le déboisement pour fins agricoles a été problématique ces dernières années. Depuis mai 2003 les cinq MRC du Centre-du-Québec ont toutes un règlement de contrôle intérimaire sur l'abattage d'arbres. Les cinq règlements ont, à un niveau différent, des mesures qui protègent la ressource forestière et une protection des investissements dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées administré par l'Agence. Avec la MRC d'Arthabaska et de Drummond, l'Agence a partagé une ressource professionnelle afin de réaliser différents mandats dont l'application de ces RCI.

Au mois de décembre 2004, le Ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs émettait un décret visant à limiter le déboisement pour fin de mise en culture dans les municipalités situées dans les bassins versant jugés dégradés. Toutes les municipalités contenues dans le territoire de l'Agence sont visées par cette mesure.

### 4.2 VOLET AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune a décidé de réduire sa participation financière de 13 % en 2004-2005. Le montant accordé à l'Agence était alors de 1 996 000 \$, soit une réduction de 299 000 \$ par rapport à l'exercice financier précédent. Pour l'année 2005-2006, ce même montant a été reconduit. La programmation initialement prévue au PPMV est la suivante :

#### ANNÉE 5 DU PPMV

<b>TRAITEMENT</b>	<b>QUANTITÉ</b>	<b>MONTANT</b>	<b>%</b>
Préparation de terrain	429 ha	360 235 \$	14.5
Mise en terre	1 486 375 plts	475 640 \$	19.0
Entretien	1 100 ha	726 000 \$	29.0
Traitements non commerciaux	275 ha	213 125 \$	8.5
Traitements commerciaux	800 ha	500 000 \$	20.0
Drainage, voirie	123 km	150 000 \$	6.0
Plan d'aménagement	500 paf	75 000 \$	3.0
<b>TOTAL</b>		<b>2 500 000 \$</b>	<b>100 %</b>

En fonction de l'enveloppe budgétaire 2005-2006, voici la programmation des travaux en vue de la prochaine saison :

<b>Programmation provisoire 2005-2006</b>				
<b>TRAITEMENT</b>	<b>Réalisé en 2004-2005</b>		<b>Programmation 2005-2006</b>	
		<b>%</b>	<b>2005</b>	<b>%</b>
Préparation de terrain	287		360	
	173 458 \$	9%	302 295 \$	14%
Reboisement	1287000		725000	
	453 191 \$	23%	232 000 \$	11%
Entretien	961		1192	
	732 125 \$	37%	786 720 \$	37%
<b>Total reboisement</b>	<b>1 358 774 \$</b>	<b>68%</b>	<b>1 321 015 \$</b>	<b>62%</b>
Travaux commerciaux	434		677	
	411 747 \$	21%	422 894 \$	20%
Travaux non commerciaux	106		233	
	91 719 \$	5%	180 259 \$	9%
Voirie et drainage	67		104	
	77 268 \$	4%	126 868 \$	6%
PAF	302		423	
	60 345 \$	3%	63 434 \$	3%
<b>TOTAL</b>	<b>1 999 853 \$</b>	<b>100%</b>	<b>2 114 470 \$</b>	<b>100%</b>

L'annonce des crédits alloués à l'Agence par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a permis d'augmenter la programmation provisoire initialement adoptée. Ainsi, un montant supplémentaire de 199 600\$ a été réparti principalement dans l'entretien de plantation et les travaux commerciaux et non commerciaux.

### 4.3 TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Ce volet est une assise très importante pour assurer la protection et la mise en valeur des forêts privées de la région. Ce programme de formations aux propriétaires a comme objectif de vendre l'aménagement forestier et d'encourager les propriétaires à faire des travaux sylvicoles, et pas nécessairement avec de l'aide financière de l'Agence.

L'Agence a mandaté le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec pour assurer la programmation des activités de transfert de connaissances.

### 4.4 VOLET MULTIRESSOURCE

L'Agence maintient son objectif de réaliser des travaux multiresource. Les partenaires de l'Agence mettent beaucoup d'espoir sur les travaux forêt-faune et particulièrement auprès de la Fondation de la faune du Québec avec son programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR). L'Agence est toutefois toujours à la recherche de partenaires à levier économique.

## ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2005-2006

### AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

115, rue Principale  
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0  
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Martin Larrivée, ing. f., dir. gén.  
Martin Riopel, ing. f., dir. tech.  
Courriel: [afcwolfe@login.net](mailto:afcwolfe@login.net)

### LUC BOURNIVAL

5150, Lac Héroux  
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0  
Tél. : (819) 535-1490 Téléc. : (819) 535-1490

Luc Bournival, ing. f.  
responsable tech.  
Courriel: [lbournival@infotek.qc.ca](mailto:lbournival@infotek.qc.ca)

### CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.

31, boul. René Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 2A9  
Tél : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., resp.tech., président  
Courriel: [cambium@sympatico.ca](mailto:cambium@sympatico.ca)

### CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

5300, rue des Tournelles  
Québec (Québec) G2J 1E4  
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Claude Bergeron, ing. f., président  
Charles Rhéaume, ing. f., resp. tech.  
Courriel : [cfrq@qc.aira.com](mailto:cfrq@qc.aira.com)

### GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

270, rue Saint-Pierre,  
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0  
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.  
Courriel: [lotmeg@globetrotter.qc.ca](mailto:lotmeg@globetrotter.qc.ca)

### GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.

9500, boul. du Parc industriel  
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2  
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing.f., dir. gén.  
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.  
Michel Déry, resp. tech.  
Courriel: [gfny@infotek.qc.ca](mailto:gfny@infotek.qc.ca)

### SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

1000, 9e Rang Est  
Saint-Albert-de-Warwick (Qué) J0A 1E0  
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Jean Page, dir.gén.  
Alexandre Labonté, ing. f. resp. tech.  
Courriel: [ssad@ssad.qc.ca](mailto:ssad@ssad.qc.ca)

### SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

1940, rue des Pins  
Nicolet (Québec) J3T 1Z9  
Tél. : (819) 293-5838 Téléc. : (819) 293-6698

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.  
Mathieu Roberge, resp. tech.  
Courriel: [spbcq@centre-du-quebec.upa.qc.ca](mailto:spbcq@centre-du-quebec.upa.qc.ca)



## ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2004-2005

ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	157,21	hectares	124 263 \$
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	23,53	hectares	15 765 \$
0511	SCARIFIAGE LÉGER	58,91	hectares	15 317 \$
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	2,88	hectares	1 915 \$
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	24,15	hectares	9 660 \$
0517	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS >25% <50%	12	hectares	3 958 \$
0520	LABOURAGE ET HERSAGE AGRICOLE (PLANTATIONS FEUILLUS)	7,59	hectares	2 581 \$
0626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES RÉSINEUX	3,12	1000 plants	889 \$
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	288,403	1000 plants	105 396 \$
0629	PLANTATION MANUELLE SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	28,845	1000 plants	10 674 \$
0632	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 110 À 199 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	3,904	1000 plants	917 \$
0635	ENRICHISSEMENT TROUÉES PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	3,405	1000 plants	1 856 \$
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	750,358	1000 plants	262 038 \$
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	79,37	1000 plants	31 351 \$
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	70,792	1000 plants	27 408 \$
0646	REGARNI PLANTATION SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	19,44	1000 plants	7 954 \$
0650	REGARNI RÉGÉN. NATUR. RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	4,76	1000 plants	1 928 \$
0653	REGARNI RÉGÉN. NATUR. PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	0,84	1000 plants	344 \$
0655	ENRICHISSEMENT SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	2,91	1000 plants	1 630 \$
0695	TRANSPORT DE PLANTS NON SUBVENTIONNÉS DE TOUTES DIMENSIONS	30,976	1000 plants	805 \$
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	7,7	hectares	2 772 \$
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	412,16	hectares	281 979 \$
0757	TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE FEUILLUS 1,5 MÈTRES ET PLUS	4	hectares	2 360 \$
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	446,51	hectares	394 635 \$
0785	APPLICATION DE RÉPULSIF OU INSECTICIDE	21,18	hectares	8 684 \$
0786	ÉLAGAGE PHYTOSANITAIRE DE PLANTATION DE PIN	1	hectares	515 \$
0787	CONTRÔLE DU CHARANÇON DU PIN PAR ÉTÊTAGE	7,5	hectares	3 863 \$
0788	INSTALLATION DE PROTÈCTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	0,86	hectares	529 \$
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	23,35	hectares	3 853 \$
0790	PAILLIS DÉGRADABLES	13,802	hectares	13 595 \$
0795	ÉCLAIRCIE PÉCOMMERCIALE RÉSINEUX DE PLANTATION	22,49	hectares	19 341 \$
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	21,98	hectares	15 166 \$
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	12,04	hectares	11 920 \$
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	34,8	hectares	29 928 \$
0863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	6,5	hectares	5 936 \$
0864	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS DE LUMIÈRE	0,3	hectares	218 \$
0872	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE RÉSINEUX	16,4	hectares	16 104 \$
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	13,64	hectares	12 449 \$
0961	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN 9,1 A 13 CM	3,16	hectares	3 792 \$
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17	31,82	hectares	30 298 \$
0963	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN 17,1 CM ET +	12,1	hectares	8 999 \$
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	54,14	hectares	64 896 \$
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	85,57	hectares	79 298 \$
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	67,1	hectares	49 859 \$
0968	COUPE DE SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIÈRE	6,63	hectares	4 670 \$
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	12,43	hectares	10 130 \$
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	32	hectares	27 520 \$
0973	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	62,86	hectares	42 362 \$
0975	COUPE DE RÉCUPÉRATION	108,19	hectares	40 030 \$
0976	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE AVEC MARTELAGE FEUILLUS DE LUMIÈRE	1,53	hectares	1 140 \$
0977	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE SANS MARTELAGE RÉSINEUX	19,3	hectares	11 810 \$
0978	COUPE ACÉRIQUE-FORESTIER AVEC MARTELAGE	45,1	hectares	36 944 \$
1080	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	32,844	kilomètres	35 214 \$
1081	DRAINAGE EN TERRAIN BOISÉ	15,689	kilomètres	20 638 \$
1082	VOIRIE FORESTIÈRE : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	17,452	kilomètres	21 230 \$
1083	VOIRIE FORESTIÈRE : AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	0,252	kilomètres	186 \$
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	197	plans	35 925 \$
1123	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 51 À 100 HA	42	plans	12 805 \$
1124	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 101 À 250 HA	9	plans	4 020 \$
1125	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 251 À 799 HA	1	plans	585 \$
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	37	visites	4 985 \$
1226	DEUXIÈME VISITE CONSEIL - RAPPORT D'EXÉCUTION DE TRAVAUX	16	visites	1 840 \$
<b>TOTAL</b>				<b>1 999 668 \$</b>

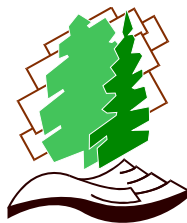




AGENCE FORESTIÈRE DES  
BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2005



**Agence Forestière des Bois-Francs**

227, rue Notre-Dame Est

Victoriaville (Québec) G6P 4A2

Téléphone : (819) 752-4951      Télécopieur : (819) 751-9947

Courriel : [afb@afb.qc.ca](mailto:afb@afb.qc.ca)

Site Web : [www.afb.qc.ca](http://www.afb.qc.ca)